

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 22 MARS 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 22 mars 2024, à 17 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Frédéric BATAILLE donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Patrick MARTIN

Gérard MATTIS donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER est désigné secrétaire de séance

2024-29

**ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE
MAISON FUNERAIRE**

Il est exposé au conseil communautaire qu'il y a lieu de procéder au versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement du budget principal au budget annexe maison funéraire au titre de l'année 2024 pour un montant de **3 000 euros** maximum.

Cette subvention est prévue à l'article 65736211 du budget principal.

VU le rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire du 26 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 8 mars 2024 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention d'équilibre de **3 000 euros** au budget annexe maison funéraire ;
- **DIT** que la somme est inscrite au budget primitif 2024.

Yannick AMET

Président

